

SNC A3 SERVICES
Le Haut MARET
41160 DANZÉ
Capital social : 162 500 Euros
RCS BLOIS 832 403 315

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Le 31 octobre 2023,

Les associés de la SNC A3 SERVICES se sont réunis au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entrée d'un nouvel associé, Madame Pauline HALLOUIN
2. Constat d'une cession de parts sociales entre associés.
3. Mise à jour des statuts
4. Questions diverses.

Monsieur Didier, Jean-Pierre, Maurice BLAIS,
Né le 4 avril 1965 à SAINT CALAIS (Sarthe),
Demeurant au lieudit « Le Grand Boulay » 41160 DANZÉ,

Monsieur Vincent CHARPENTIER,
Né le 30 mai 1988 à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (Val de Marne),
Demeurant au 17 La Haie Bergerie 41100 AZÉ,

Monsieur Charlin, Yves, Robert HALLOUIN,
Né le 28 février 1988 à VENDOME (Loir et Cher),
Demeurant au 2 Le Haut Maret 41160 DANZÉ

Monsieur Denis, Jacky, Gérard HASLE,
Né le 17 mai 1967 à VENDOME (Loir et Cher)
Demeurant au lieudit « La Haie Bergerie » 41100 AZÉ,

Madame Sylvie, Denise, Carmen HASLE née PROTIN,
Née le 2 septembre 1967 à RENNES (Ile et Vilaine),
Demeurant au lieudit « La Haie Bergerie » 41100 AZÉ,

Seuls associés détenant la totalité du capital social, sont présents.
Assiste également Madame Pauline HALLOUIN, en qualité de future associée.

La réunion est présidée par Monsieur Charlin HALLOUIN, gérant.

1^{ère} Résolution : Entrée d'un nouvel associé, Madame Pauline HALLOUIN

Madame Pauline HALLOUIN née GRISOT le 14 janvier 1982 à Blois (Loir-et-Cher), épouse de Monsieur Charlin HALLOUIN, demeurant 2 Le Haut Maret 41160 DANZÉ demande à devenir membre de la SNC A3 SERVICES.

Sa demande est acceptée et prendra effet pour compter du 1^{er} janvier 2023.

CH PH BD 1 CV DH SH

2^{ème} Résolution : Constat d'une cession de parts sociales.

Après avoir agréé Madame Pauline HALLOUIN en qualité de nouvel associée, l'assemblée prend acte de la cession de parts sociales intervenue par acte séparé entre Monsieur Charlin HALLOUIN et Madame Pauline HALLOUIN et portant sur 3125 parts sociales numérotées 10626 à 13 750, cédées moyennant le prix unitaire de 10 euros et le prix global, pour les 3125 parts de 31 250 euros.
L'acte de cession de parts sociales a été déposé à l'enregistrement au centre des impôts de BLOIS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3^{ème} Résolution : Mise à jour des statuts.

Monsieur Charlin HALLOUIN est chargé des formalités relatives à la cession des parts sociales convenue ci-dessus, ainsi que la mise à jour des statuts.

L'article 8 sera ainsi rédigé :

ARTICLE 8 - PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

- **Monsieur Didier BLAIS**, SIX MILLE DEUX CENT CINQUANTE parts sociales, numérotées de 1 à 6 250, ci 6 250 parts sociales
- **Monsieur Vincent CHARPENTIER**, MILLE DEUX CENT CINQUANTE parts sociales, numérotées de 6 251 à 7 500, ci 1 250 parts sociales
- **Monsieur Charlin HALLOUIN**, TROIS MILLE CENT VINGT CINQ parts sociales, numérotées de 7 501 à 10 625, ci 3125 parts sociales (- 3125 parts suite AGE du 30/10/2023 avec effet au 01/01/2023)
- **Madame Pauline HALLOUIN**, TROIS MILLE CENT VINGT CINQ parts sociales, numérotées 10 626 à 13 750, (+ 3125 parts suite AGE du 30/10/2023 avec effet au 01/01/2023).
- **Monsieur Denis HASLE**, MILLE DEUX CENT CINQUANTE parts sociales, numérotées de 13 751 à 15 000, ci 1 250 parts sociales.
- **Madame Sylvie HASLE**, MILLE DEUX CENT CINQUANTE parts sociales, numérotées de 15 001 à 16 250, ci 1 250 parts sociales.

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 16 250 parts sociales.

Compte tenu de l'entrée de Madame HALLOUIN, l'assemblée propose de modifier l'article 22 qui sera rédigé comme suit :

Les droits de vote sont répartis comme suit entre les associés :

Monsieur Didier BLAIS : 3 voix,
Monsieur Vincent CHARPENTIER : 1 voix,
Monsieur Charlin HALLOUIN : 2 voix,
Madame Pauline HALLOUIN : 1 voix,
Monsieur Denis HASLE : 1 voix,
Madame Sylvie HASLE : 1 voix

BD
21/11
CH PH CV

L'assemblée propose la suppression de l'article 29 devenu sans objet.

Les frais des présentes et de leur suite seront supportés par Madame HALLOUIN.

L'assemblée lui donne tout pouvoir à cet effet.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4^{ème} Résolution : Questions diverses

Mise à jour de l'adresse personnelle de Monsieur Charlin HALLOUIN et Monsieur Vincent CHARPENTIER.

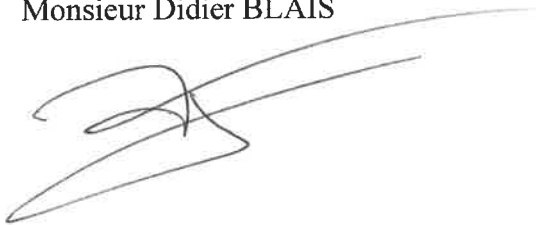
Monsieur Charlin HALLOUIN demande la mise à jour de son adresse personnelle désormais fixée à DANZÉ (41160) 2 Le Haut Maret. L'extrait KBIS sera mis à jour.

Monsieur Vincent CHARPENTIER demande la mise à jour de son adresse personnelle désormais fixée à AZÉ (41100) 17 La Haie Bergerie. L'extrait KBIS sera mis à jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés après lecture.
En deux exemplaires.

Monsieur Didier BLAIS



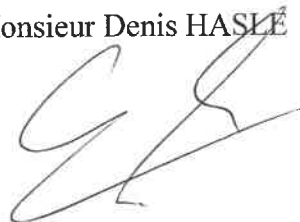
Monsieur Charlin HALLOUIN



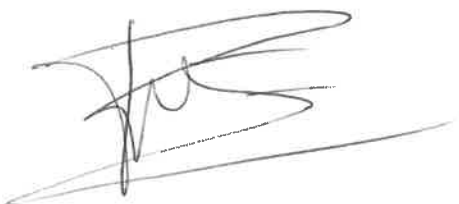
Monsieur Vincent CHARPENTIER



Monsieur Denis HASLE



Madame Sylvie HASLE



Madame Pauline HALLOUIN



BD DH SH
3
CH PH CV